
SÉNAT DE BELGIQUE

RÉUNION DU 9 MAI 1919

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi accordant une pension :

- 1° à la dame Lydie Dooms, veuve de M. Jean Caeluwaert ;
- 2° à la dame Louise-Clotilde De Bongnie, veuve de M. Joseph Hoyois ;
- 3° à la dame Adolphine-Catherine Marquet, veuve de M. Georges Lorand ;
- 4° à la dame Léonie Dumont, veuve de M. Ferdinand Cavrot ;
- 5° à la dame Julie Péchar, veuve de M. Frédéric Delvaux ;
- 6° à la dame Louise Mayart, veuve de M. Pierre Daens ;
- 7° à la dame Edmunde-Joséphine-Caroline Vandamme, veuve de M. Julien Delbeke ;
- 8° à la dame Emilie Janson, veuve de M. Louis Huysmans ;
- 9° à la dame Lucie-Frédérique-Pauline Mathieu, veuve de M. Emile Royer ;
- 10° à la dame Marguerite-Isabelle-Marie-Théodora Beckers, veuve de M. Félix Van Merris.

(Voir les nos 102, 141 et Ann. parl. de la Chambre des Représentants
du 7 mai 1919.)

MESSIEURS,

Le Sénat ne peut que se rallier au projet voté par la Chambre dans le but d'éviter de laisser dans le besoin les veuves de certains de ses membres décédés sans fortune, après s'être dévoués pendant de nombreuses années au service de la chose publique.

Votre Commission croit cependant devoir faire remarquer qu'il serait plus régulier d'organiser une caisse de pensions, comme cela existe dans d'autres parlements.

La prochaine revision de la Constitution pourrait donner l'occasion de régler cette situation.

Votre Commission vous propose donc d'adopter la loi sans modifications.

Le Rapporteur,
V^{te} DESMAISIÈRES.

Le Président,
PROSPER HANREZ.